

Séance du conseil municipal du 24 novembre 2009.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 24 novembre 2009 à 20h30 salle de la Mairie, sous la présidence de M. Laurent PAGNY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Le Maire, Laurent PAGNY, mesdames BATTAVOINE, MARCQ, NADAUS, adjointes au maire, messieurs. BOYART et BOUREL Adjointes au maire,

Mesdames GENTIL, MARLE, PICARD, ROGER, conseillères municipales, messieurs BARBIER, DUBUS, JEHANNE, LAPERSONNE, MERCIER, PALANDRE, PINTEAUX, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mademoiselle LETELLIER et monsieur LEVEQUE qui a donné procuration à monsieur BOUREL.

M. BOYART est désigné secrétaire de séance.

Sommaire

1.	Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 octobre dernier.	1
2.	Exposé de Monsieur Laguerre, commandant des pompiers, sur l'état du CPI d'Hermes.....	2
3.	Mise à disposition d'un camion de pompier et de son matériel avec promesse d'achat.....	2
4.	Vente du camion de pompier immatriculé 5249 QN 60.....	3
5.	Adhésion à l'association départementale pour les territoires de l'Oise	3
6.	Réaffectation des logements	3
7.	Régime indemnitaire 2010	4
8.	Location d'un immeuble situé rue de Mouy	4
9.	Programmation 2010	4
9.1.	Création d'un parking.....	4
9.2.	Éclairage du parking de l'église.....	5

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 octobre dernier.

Monsieur Le Maire demande si l'un des conseillers présents a des remarques à formuler sur le tracé du dernier conseil municipal.

Monsieur Dubus précise qu'il s'était absenté lors du vote pour la vente de la remorque. Monsieur Le Maire en prend acte.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité. Le registre circule pour signature. Durant ce temps, compte tenu que certains conseillers ont signalé qu'il était parfois difficile d'entendre les propos des uns et des autres suivant la position de chacun, monsieur Le Maire informe qui serait possible d'équiper la salle du conseil d'une sonorisation si nécessaire.

Parallèlement, monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a invité le chef de corps des pompiers de Hermes, Sébastien Laguerre, à venir lui présenter son expertise sur l'état du centre de première intervention tel qu'il l'a trouvé depuis qu'il a pris ses fonctions en juin dernier. Il rappelle que, sur mise en garde du Préfet de l'Oise et du Colonel des pompiers du service départemental d'intervention et de secours (SDIS), ce centre était menacé de fermeture si aucun investissement humain et matériel était fait.

2. Exposé de Monsieur Laguerre, commandant des pompiers, sur l'état du CPI d'Hermes

Monsieur Laguerre fait part de sa surprise lorsqu'il a pris en main le centre de première intervention de Hermes (CPI). Un camion de 30 tonnes était remis depuis 3 ans. Aucun pompier n'avait le permis poids lourds pour le conduire. Le popsag et les bips de réception, matériel de communication entre le SDIS et le CPI et entre les pompiers du CPI, étaient hors d'usage. Le bâtiment du CPI ne présente pas les conditions acceptables de travail pour les pompiers de Hermes. Enfin, aucune prévision de renouvellement des tenus de pompiers et du matériel de pharmacie de première intervention n'était faite depuis longtemps. Pour finir, les véhicules nécessitent une révision complète.

Monsieur Laguerre informe qu'il a cherché un véhicule léger et qu'il a trouvé au CPI d'Orry-la-Ville un véhicule adapté totalisant 8000km. Il présente les caractéristiques techniques du véhicule notamment la capacité de 500l d'eau, un dévidoir de 200 mètres. Le choix de ce type de véhicule évite de financer des préparations au permis poids lourd pour 5 pompiers. Il précise aussi qu'avec ce véhicule léger, un ensemble de matériels est fourni, dont un popsag et 10 bips.

3. Mise à disposition d'un camion de pompier et de son matériel avec promesse d'achat

Monsieur le Maire reprend la parole pour rappeler l'effort budgétaire que consent la commune pour réhabiliter le CPI de Hermes. Il précise que cet effort devra s'inscrire dans le temps et qu'il faudra notamment choisir de financer ou non les tenues des nouveaux pompiers lors des prochains exercices budgétaires. Parallèlement, il informe que les dépenses courantes de fonctionnement du CPI sont couvertes par une réduction de notre participation au fonctionnement du SDIS. La délibération d'aujourd'hui porte sur la mise à disposition d'un véhicule et de matériels de pompiers avec promesse d'achat en 2010.

Il est demandé au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition d'un camion de pompier et de matériels nécessaires au fonctionnement d'un centre de première intervention avec une promesse d'achat des équipements dont la dépense sera inscrite au budget 2010 pour une somme de 8000€. Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe que l'achat d'un popsag. Monsieur Le Maire informe que l'achat d'un popsag coûterait plus de 3700€ et que chaque Bip reviendrait à plus de 150€ pièce.

Adopté à l'unanimité.

4. Vente du camion de pompier immatriculé 5249 QN 60

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à vendre le camion de pompier immatriculé 5249 QN 60 et de porter cette recette au compte de la commune. Il informe l'assemblée que le véhicule est en bon état général mais nécessite une révision générale y compris des équipements de pompiers.

Monsieur Barbier demande le kilométrage du véhicule. L'assemblée est informée : 126 000km.

Monsieur Le Maire propose que le chef de corps s'occupe de la diffusion des annonces de vente à travers les réseaux spécialisés pour la somme de 5000€. L'objectif est de le vendre au meilleur prix.

Adopté à l'unanimité

5. Adhésion à l'association départementale pour les territoires de l'Oise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte :

La DDEA (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) nous a informés qu'elle ne ferait plus de mission de conseil auprès des communes. Le Conseil Général et les communes qui le souhaitent se regroupent au sein d'une association appelée ADTO. (Association Départementale pour les Territoires de l'Oise)

Celle-ci aura pour vocation d'apporter aux collectivités territoriales adhérentes une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Monsieur Le Maire précise que la problématique sera la même pour le syndicat des eaux.

Le montant de la cotisation n'est pas encore arrêté mais devrait être fixée à 1€ par habitant. Tout adhérent bénéficie des services de conseil de l'ADTO en amont d'un projet, et à concurrence de 150€ par jour homme de prestation pour une maîtrise d'ouvrage (montant estimé et que sera arrêté par le conseil d'administration de l'ADTO).

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

6. Réaffectation des logements

Les bâtiments communaux situés 8 Place des Fêtes et 46 rue de Mouy ont été construits pour y loger les instituteurs affectés aux écoles de la ville d'Hermes.

Ceux-ci comportent un logement F4, un F3 et un F2.

Les instituteurs sont devenus des professeurs des écoles et, à ce titre, n'ont plus droit au logement de fonction. Aujourd'hui, tous les occupants ont d'ailleurs déménagé et ces immeubles sont entièrement libérés.

Ces immeubles, affectés au service public scolaire, appartiennent au domaine public de la Ville. Il est donc nécessaire que la collectivité propriétaire et l'État (Ministère de l'Éducation Nationale), service utilisateur, décident de leur désaffectation préalablement à la signature de toute convention d'occupation s'inscrivant dans le temps.

L'Inspecteur d'Académie, sollicité, va donner son avis à cette procédure.

Monsieur Le maire demande au Conseil Municipal :

de prononcer la désaffectation des bâtiments situés Place des Fêtes et Rue de Mouy.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention d'occupation provisoire. Pour celle s'inscrivant dans le temps, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation, après avoir pris connaissance de l'avis de l'inspecteur d'académie.

Adopté à l'unanimité.

7. Régime indemnitaire 2010

Monsieur Le maire rappelle les dispositions que le conseil municipal avait prises en 2009.

Un régime indemnitaire avait été voté par le conseil municipal permettant aux agents de la commune de toucher une prime. Le principe retenu est de conduire le montant de cette prime à 100% su salaire brut pour tous les agents, instituant ainsi un véritable treizième mois, sous cinq ans, afin d'amortir cette dépense sur plusieurs budgets. Pour 2010, l'objectif est d'atteindre 80% du salaire.

Pour atteindre cet objectif en 2013, Monsieur le Maire propose une ré indexation de 5% en moyenne à inscrire au Budget 2010.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Adopté à l'unanimité.

8. Location d'un immeuble situé rue de Mouy

Monsieur Le Maire propose de louer le pavillon vacant situé 46 rue de Mouy étant vacant à Jean-Charles DAVEAU, par ailleurs salarié de la commune.

Il informe que le logement nécessite une rénovation des sols, murs et plafond, ainsi que le changement de la porte du garage.

Madame Battavoine précise que le logement peut être qualifié de vétuste. Monsieur Bourel confirme.

Monsieur le Maire propose de louer le bien 200€ durant la durée des travaux, fluides compris. Une seule pièce étant nécessaire dans l'immédiat au futur locataire pour y vivre. A l'issue des travaux, le loyer passerait à 350€ fluide non compris.

Monsieur Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer un bail prenant en considération ces éléments

Adopté à l'unanimité.

9. Programmation 2010

9.1. Création d'un parking

Monsieur Le Maire expose le projet de création d'un parking en centre ville. Dans le cadre de la création de 7 logements à loyer modéré 6 rue du 8 mai, la municipalité juge opportun de créer un parking de 15 places plus 2 places pour public handicapé sur la section cadastrale 309. Le montant estimé de ces travaux est de 74 415,12€ TTC. Monsieur Le Maire fait circuler un plan afin que chacun puisse prendre connaissance de ce projet.

Monsieur Palandre est invité à prendre la parole à sa demande. Il précise qu'il avait été envisagé sur ce terrain par la précédente équipe municipale une rampe d'accès pour le centre de première intervention. Monsieur le Maire demande aux conseillers anciennement élus lors du dernier mandat de valider ou non ce propos. Aucun n'a connaissance de ce projet. Monsieur Palandre précise qu'il tient cette information d'un pompier. Monsieur Le Maire dit n'avoir à sa connaissance aucune trace officielle de ce projet : ni délibération, ni projet référencé.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer toute demande de subvention auprès des organismes compétents. (État, région, etc.).

Adopté à l'unanimité.

9.2. Éclairage du parking de l'église

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage du parking de l'église est défaillant, ce qui provoque des sentiments d'insécurité la nuit à cet endroit. Il précise que la solution technique consisterait à installer un mât central équipé de projecteurs. Il a été demandé un devis pour palier à cette carence. Le montant des travaux estimé est de : 8 960,67€ TTC. Il précise que c'est la solution la plus simple et la moins onéreuse.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer toute demande de subvention auprès des organismes compétents. (État, région, etc.).

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.